

AIDE FINANCIÈRE

Le ministère de l'Éducation offre aux élèves inscrits en formation professionnelle la possibilité de bénéficier du programme de prêts et bourses.

Pour être admissible au programme, il faut satisfaire aux critères suivants :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent, le statut de réfugié ou le statut de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
- Résider au Québec
- Avoir été admis dans un établissement d'enseignement et y suivre à temps plein des études reconnues menant à un DEP, une ASP ou une AEP
- Ne pas avoir dépassé la période d'admissibilité pour laquelle une aide financière est attribuée
- Ne pas avoir atteint la limite d'endettement pour un ordre d'enseignement, un cycle d'études ou un programme d'études
- Ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour poursuivre des études

Vous pouvez faire une demande d'aide financière

En remplissant en ligne le formulaire « Demande d'aide financière » sur le site : **afe.gouv.qc.ca**. L'agent de financement de votre établissement peut vous aider à le faire.

Par Internet, c'est simple, rapide et sûr !

Carrefour Formation Mauricie

819 539-2265, poste 3200

École forestière de La Tuque

819 676-3006, poste 6531

DEP : Diplôme d'études professionnelles

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

AEP : Attestation d'études professionnelles



VOIR LE PROSPECTUS